

# K PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

OCTOBRE/NOVEMBRE 1988

**L'APRES  
CANTONALES**

**EXPULSIONS :  
ÇA CONTINUE !**

**LE BRUIT,  
C'EST TROP !**



**L**e présent numéro des Premières Nouvelles de la Krutenau fait la part belle aux dernières élections cantonales. Demain, les feux de l'actualité se porteront sur les élections municipales (printemps 89) - un événement oh ! combien important pour l'avenir de Strasbourg et de ses administrés.

Le 20 septembre 1988, lors du débat public organisé par le CARDEK, les habitants ont eu la possibilité d'interroger les quatre candidats invités entre autres sur telle difficulté liée au stationnement des voitures à la Krutenau ou tel problème relatif au bruit occasionné, à certains endroits du quartier, par la clientèle des débits de boissons à ouverture tardive.

Mais au-delà des conjonctures électorales qui impliquent, bien évidemment, la confrontation d'un programme ou d'un bilan avec les préoccupations et la réalité d'un quartier, il est nécessaire que chaque élu soit véritablement à l'écoute des besoins réels d'une ville, d'un canton, d'un quartier...

A la Krutenau où, comme ailleurs, trop de projets sont menés sans concertation préalable avec la population, de plus en plus d'habitants sont obligés de déménager, faute de logements à caractère social, tandis qu'une certaine promotion immobilière privée fait la pluie et le beau temps avec tous les excès que cela comporte. Ainsi en va-t-il de l'histoire relatée ci-contre, elle illustre parfaitement les méfaits d'un processus que le CARDEK a, plus d'une fois, dénoncé et contre lequel il lutte, en l'occurrence : la mise à prix et la mise à mort d'une maison ; la mise à la porte de locataires à cause d'un goût du lucre qui va bien avec le maître-mot des années 80 "libre entreprise".

Michel CAMPANINI

## MAIN BASSE SUR UNE MAISON

**Je sais, je sais ! à force de parler souvent des mêmes choses, on court le risque de lasser, de s'entendre dire "au CARDEK, ils exagèrent !".**

**Voici une histoire qui prouve que nous n'exagérons pas.**

Une longue expérience nous a appris que, quand un promoteur immobilier veut refaire à neuf un immeuble ancien, il expulse presque toujours les locataires ; lorsque le locataire se soumet de bonne grâce à l'injonction de partir, le promoteur se félicitera de son autorité.

Mais, quand les locataires opposent à l'invitation au déménagement forcé une résistance et un refus de partir, Monsieur le promoteur est, bien entendu, beaucoup moins content. En fait, de dire qu'il n'est pas content est un euphémisme, en réalité il sera tellement furieux, qu'il ne reculera devant aucune vilénie pour faire dégager le gêneur, le locataire récalcitrant qui fait perdre du temps et un peu de pognon en plus.

Imaginez tout d'abord une belle maison du secteur sauvegardé de la Krutenau - genre hôtel particulier du 18<sup>e</sup> siècle - dotée d'un grand jardin. Cet immeuble se vide peu à peu de ses derniers locataires et ne tarde pas à attirer les convoitises des promoteurs immobiliers de la place.

Imaginez à présent une jeune octogénaire (nous l'appellerons Madame X) au verbe et à la faconde faciles, résolue, envers et contre tout, à rester dans l'appartement loué sur deux étages depuis 1947, dans l'aile droite de l'immeuble.

Avant de poursuivre, il conviendrait de décrire le paysage. Le long du mur poussent encore quelques fougères, çà et là des plants de pétunias essayent d'apporter un peu de couleur parmi la poussière des camions et des bétonneuses qui désormais ont élu domicile dans la cour.

Cependant, le seuil de la demeure franchi, on se sent comme transporté vers une autre époque. Un petit escalier mène au

vestibule du 1<sup>er</sup> étage; dans le salon règne une ambiance que M. PROUST aurait reconnu pour sienne grâce aux courtines des fenêtres, à la passementerie des canapés ou au mobilier empire qui accapare tout l'appartement.

Au-delà de l'image pittoresque, il est important de prendre conscience du drame qui se joue dans ce décor. Le promoteur qui a racheté l'immeuble a commencé les travaux, il y a plus d'un an. Au début, Madame X n'a guère été inquiétée, bien au contraire, les ouvriers qui travaillent dans la cour sont on ne peut plus aimables. Quand Madame X demande ce qu'il adviendra de son appartement, on la rassure gentiment en disant "vous n'êtes pas gênante". Pourtant au bout de quelques mois le ton change, les ouvriers sont de moins en moins aimables et de toute évidence, Madame X devient de plus en plus gênante, le promoteur étant bien décidé à exploiter chaque parcelle de terrain, chaque m<sup>2</sup> afin d'augmenter son profit.

Après les intimidations, les actions vexatoires (on oublie de mettre une passerelle lors de l'installation de nouvelles canalisations souterraines, on coupe les fils du téléphone) il ne reste plus, pour abattre l'entêtement de la vieille dame, que la manière forte. Il y a quelques semaines, lors de travaux dans un logement voisin, on endommage donc carrément tout un pan de mur de la salle de bain de Madame X qui, ne l'entendant pas de cette oreille contacte immédiatement la police et un huissier de justice pour faire constater les dégâts.

(suite page 7)

# ADIEU MADEMOISELLE SCHMITT

Une centaine de personnes étaient à Engwiller pour accompagner Mademoiselle SCHMITT à sa dernière demeure. Autour de sa famille, ses amis étaient là. Parmi eux, plusieurs représentants des multiples associations dont elle était membre.

Mademoiselle SCHMITT était membre du CARDEK depuis 1975. Ses amis du mouvement de la paix dont elle était fondatrice nous ont rappelé combien elle avait foi dans chaque homme, quelle que soit son origine.

Plusieurs promotions d'élèves de l'Ecole Normale dont elle avait été la directrice étaient là pour témoigner des valeurs pédagogiques qu'elle avait transmises, pour expliquer combien elle était exigeante envers elle, pour pouvoir l'être avec les autres.

Un représentant de l'Union des Femmes Françaises nous exposa l'enthousiasme qu'elle avait eu à faire avancer la condition féminine.

Dans tous ces témoignages nous retrouvons le dévouement de Mademoiselle SCHMITT à faire que tout se passe pour le mieux dans l'immeuble dont elle était propriétaire à la Krutenau.

Avec l'aide du CARDEK - nous avons organisé en 1976 un chantier de jeunes bénévoles avec les Compagnons Bâisseurs et un Compagnon du Tour de France-, Mademoiselle SCHMITT s'était lancée dans une opération de restauration qui avait permis à dix ménages de loger dans de meilleures conditions. Ce fut le premier immeuble réhabilité dans le cadre de l'OPAH de la Krutenau ; à cause de son exemplarité, cette restauration fut déclarée "opération pilote".

Sa pédagogie nous l'avions admirée, non sur les bancs de l'Ecole Normale, mais sur le chantier lui-même, quand elle expliquait l'usage d'un chauffe-bain, le principe du siphon ou qu'elle organisait l'entretien de la cage d'escaliers.

Mademoiselle SCHMITT était la doyenne du CARDEK et sans doute l'adhérente la plus dynamique ; elle en aura étonné plus d'un dans le quartier. C'est avec beaucoup de sympathie que nous avons échangé nos souvenirs avec les autres amis de Mademoiselle SCHMITT qui par elle connaissaient déjà le CARDEK.

Comme le disait l'une de ses proches, elle savait être en même temps institutrice et militante.

Marie-Paule IMBACH et  
Vincent LEPORT

## MAIN BASSE SUR UNE MAISON

(suite de la page 3)

Mais tout compte fait, il serait peut-être intéressant de laisser la parole à la protagoniste de l'histoire : Madame X "aujourd'hui, je suis seule dans cet immeuble, je n'ai pas pour autant l'intention de sortir de cette maison. Mes enfants y ont grandi, mon mari et moi avons, après la guerre, remis en état toute cette partie de la maison. Nous avons même planté des arbres dans le jardin. En octobre 1987, le dernier promoteur en date (une société parisienne) a quasiment coupé l'eau durant 3 semaines : régulièrement on me conseille de partir en laissant entendre que je ne pourrais plus supporter longtemps les travaux qui s'éternisent. L'hiver dernier, j'ai été obligée d'appeler les pompiers à 3 heures du matin, ils n'avaient rien trouvé de mieux à faire que de brûler, dans la cour, le bois des parquets arrachés pour le plus grand plaisir des clochards du quartier qui ont pu se chauffer à bon compte."

Actuellement, nul ne sait si Madame X pourra encore demeurer longtemps dans sa maison. En tout cas, cette triste histoire nous confirme dans notre volonté de dénoncer les méfaits de la spéculation immobilière. Vous voyez bien que nous n'exagérons pas !

Michel CAMPANINI

**Demandez  
votre  
diagnostic  
fiscal  
personnalisé**

ORCHIDÉE · CEA · SCPI  
LIVRET RETRAITE · PER

## REDUCTIONS D'IMPOTS Mon régime allégé au Crédit Mutuel

Savez-vous que le Crédit Mutuel a mis au point une véritable méthode d'allègement fiscal ? Oui, vous pouvez en toute légalité payer moins d'impôts. Comment ? En combinant entre elles des formules d'épargne et de placement sûres et rentables à haut pouvoir déductif : C.E.A., Orchidée, P.E.R., Livret Retraite, SCPI, "Crédit Mutuel Habitat". Venez vite consulter votre Conseiller Crédit Mutuel. Il établira gratuitement votre "diagnostic fiscal personnalisé". Mais ne tardez pas, car pour l'impôt 1989, vous devez agir impérativement avant la date limite du 31 décembre 1988.

**Crédit Mutuel**

STRASBOURG KRUTENAU

2, place de Zurich - Tél. 88 37 35 53

Heures d'ouverture : mardi au vendredi

8h30-12h00 14h00-18h15

Samedi 8h30-13h00

# LA QUALITE DE LA VIE, ÇA DEPEND DU BRUIT !

*Le bruit a des répercussions directes et indirectes sur notre santé, dans un contexte urbain, comme à la Krutenau. Nous baignons dans un encombrement sonore : bruits de la rue, de la circulation des voitures, des chantiers, des aboiements de chiens, bruit dû à l'ouverture tardive des débits de boissons... musique, voix fortes,... À tout cela, s'ajoute dans nos foyers le problème de la mauvaise insonorisation des immeubles.*

Soixante-deux pour cent des français considèrent ceci comme le premier défaut de leur logement, défaillance qui est bien présente à la Krutenau où les maisons sont vieilles, les rues étroites et les plafonds souvent décalés, ce qui permet une infiltration plus facile du bruit.

## PROBLEME DE SANTE

Le bruit peut être dangereux pour notre santé et provoquer différents troubles physiologiques. Le coût des soins apportés, consécutifs aux nuisances du bruit est estimé à 25 milliards de francs, soit presque autant que le coût dû aux nuisances du tabac.

Le bruit aggrave le risque des maladies cardio-vasculaires et menace l'acuité auditive. Des médecins ont démontré le lien entre l'environnement sonore bruyant et la prescription de tranquillisants. Le sommeil est un élément important de notre qualité de vie et est très dépendant du bruit. Le niveau sonore nocturne déforme l'organisation du sommeil, et chez l'enfant peut être à l'origine d'un déséquilibre.

Le bruit semble avoir une influence négative sur les facultés d'attention qui s'élaborent dès les premières années de la vie ; d'autre part, il provoque des gênes telles que : perturbe la conversation, l'écoute de la télévision, rend difficile la concentration

sur un travail et augmente la tendance à l'abandon rapide d'une tâche.

## C'EST A VOUS DE RÉAGIR

Dans le cas de nuisances sonores, le citoyen peut, s'il le désire, recourir à la loi, bien que dans un premier temps il soit préférable de tenter un arrangement à l'amiable entre les personnes concernées. Si cette première étape n'est pas concluante et impossible, plusieurs cas de figures se présentent : soit vous êtes face à une situation de "tapage nocturne" et êtes en droit d'appeler la police ; vous avez alors à faire au droit pénal. Soit vous êtes face à une nuisance pendant la journée, ce qui relève du droit civil : cela vous donne la possibilité de consulter des bureaux de conseils à la préfecture ou à la mairie, qui selon la situation peuvent engager une enquête sur place et gratuitement. Voyons plutôt par des exemples :

1. Un bar ou un restaurant est tenu par la loi de garantir l'insonorisation de son établissement. Le propriétaire d'un bar très fréquenté de la Krutenau nous explique : "C'est plutôt une question de comportement individuel. Quand les clients sortent, nous faisons tous nos efforts pour maintenir un niveau sonore minimal et tolérable pour les habitants" (hm, hum !)



Si l'insonorisation d'un bar est défaillante, il faut s'adresser aux administrations qui peuvent en exiger la fermeture ou demander la réalisation des travaux.

2. Pour les nuisances de type voitures, chiens, bruits de chantiers, il faut s'adresser aux responsables : un chien à un propriétaire, une voiture également, un chantier un chef de chantier. On peut être amené à prendre un avocat, ce qui implique des frais qu'il est possible de se faire rembourser par acceptation du juge si on le lui demande.

En conclusion, il ne suffit pas de vouloir seulement prévenir la montée des nuisances, mais il faut garder comme objectif une réduction du niveau sonore à des valeurs acceptables qui garantissent le droit au repos nocturne.

C. WARD et C. ALIWELL

a permis à monsieur LORENTZ d'être élu pour la troisième fois au Conseil Général.

A la lecture du résultat final (sur le plan national, près de 53% d'abstention), on ne peut que remarquer l'absence d'enjeux réels dans cette campagne électorale. Pourtant la désaffection enregistrée à l'égard de ces élections cantonales ne devrait pas occulter ou minimiser le rôle du Conseil Général qui influe beaucoup dans la vie locale. Pour ce qui est de la Krutenau, tout un travail reste encore à accomplir pour l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants du quartier.

A noter : afin de ne parler que du quartier et afin d'éviter une polarisation autour d'idées étant, selon nous, plus que contestables, le CARDEK a volontairement omis d'inviter les deux candidats d'extrême droite (FN et PFN).

La transcription sans fioritures, ci-après, donne on ne peut mieux, le ton de ce que fut ce débat public.

### 1. Réflexions autour de l'aménagement du quartier.

Ouvrant le feu, Monsieur PETITJEAN axe son intervention sur quatre points : l'organisation d'états généraux de quartier, une remise en cause de la politique des transports, le logement à la Krutenau et l'aménagement du quartier (création d'espaces publics, réorganisation des places et placettes...). Monsieur METZ commença par critiquer la gestion du canton par le conseiller général sortant en soulignant que les réalisations de ce dernier ont été conçues grâce à la pression exercée par les habitants de la Krutenau. Le discours de Monsieur METZ a porté essentiellement sur : la défense des intérêts des locataires, l'environnement et le cadre de vie, la formation et la scolarité des enfants. Monsieur SCHMITT quant à lui évoqua : les problèmes de logement demandant à la municipalité un bilan officiel de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), l'aménagement du quartier ainsi que la dégradation du tissu économique à la Krutenau. Avec Monsieur LORENTZ, le débat se situa autour du VAL, Monsieur LORENTZ prit la défense du projet fort décrié par une partie de la population, il expliqua que des villes plus

importantes que Strasbourg ont opté pour ce projet et que celui-ci constitue la seule alternative face au développement de l'automobile provoquant saturation et pollution dans le centre ville. Monsieur PETITJEAN lui rétorqua que le rapport d'utilité publique avait émis de sérieuses réserves en ce qui concerne le VAL et que la population strasbourgeoise n'a pas été consultée. Cet important problème du VAL ne suscita pas d'autres interventions.

### 2. Réflexions autour du logement à la Krutenau.

Monsieur Jean-François SCHELCHER (permanent du CARDEK) posa aux candidats des questions relatives à la situation du logement dans le quartier. Elles portaient sur les sujets suivants : la spéculation immobilière, la hausse abusive des loyers, l'avenir des immeubles non restaurés, la signature de la convention collective du 20 rue des Balayeurs. Monsieur LORENTZ porte un jugement positif sur la résistance des locataires vis à vis des "requins de l'immobilier", il remarque un changement dans la composition des habitants de la Krutenau, selon lui, la classe représentée par les ouvriers et les employés a baissé dans les mêmes proportions que la moyenne nationale. Monsieur SCHMITT demande un inventaire des logements non restaurés et exige que le maire use de son droit de racheter prioritairement les immeubles mis en vente. Monsieur METZ déplore que le logement soit une marchandise à part entière dans notre société d'économie libérale, il demande un accroissement du parc HLM à la Krutenau. Monsieur PETITJEAN souligne que l'éviction vers la périphérie de la classe moyenne est dommageable pour la richesse et la diversité sociale du quartier. Il souhaite qu'il puisse y avoir une réelle information des petits propriétaires et des locataires face aux promoteurs immobiliers. La création d'une Zone d'Aménagement Différée lui semble nécessaire pour faire barrage aux problèmes de spéculation immobilière.

Michel LOREK  
Michel CAMPANINI

## VOUS AVEZ DIT CONSEILLER GENERAL ?

Les 25 septembre et 2 octobre 1988 a eu lieu l'élection des conseillers généraux. Les lois de décentralisation de 1982 confèrent aux conseillers généraux des pouvoirs qui sont mal connus par les électeurs. Malgré quelques aspects discutables, la loi de décentralisation constitue un élément de démocratie locale car elle comporte un désengagement de l'Etat au profit d'instances jugées mieux à même de résoudre les problèmes locaux. Ainsi la fonction de Président de Conseil Général bénéficie de réels pouvoirs grâce aux moyens financiers des Départements dont ils sont devenus les véritables chefs d'exécutif, en lieu et place du Préfet.

La décision de l'Assemblée des conseillers généraux sera décisive dans l'attribution des aides et subventions destinées au domaine de l'action sanitaire et sociale.

Les conseillers généraux ont encore d'autres responsabilités qui sont notamment : le transport, le tourisme, l'environnement dans leurs départements ; les fixations de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti, l'intervention sur la fixation de la vignette automobile, la construction et l'entretien des collèges... Il est à noter qu'une partie du budget est également réservée à des manifestations relatives à la vie culturelle.

Les recettes du Conseil Général ont plusieurs origines : subventions de l'état, produit des impositions directes et indirectes, etc...

Le Président du Conseil Général exerce une fonction à plein-temps, il est élu par l'ensemble des conseillers généraux. De par son rôle dans la vie locale, il a un certain pouvoir. A cause de la loi sur le cumul des mandats, des élus ont préféré abandonner un siège de conseiller municipal, de député ou de maire afin de briguer la présidence du Conseil Général.

# OU EN EST-ON AVEC LE VAL ?

**Deux mois de vacances et cette rentrée 88 qui occupe nos esprits à bien d'autres choses, nous ont fait peut-être oublier le cheminement à rebondissements du projet VAL.**

L'idée d'un pseudo "Métro" à Strasbourg peut nous sembler tout à fait alléchante et séduisante, conception de transport très en vogue et d'actualité en France, puisque d'autres villes comme Nantes, Lille ou Grenoble en ont déjà étudié les avantages et les inconvénients avant de faire leur choix définitif.

Il m'a semblé important de vous communiquer le résultat de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction du VAL qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 12 juillet 1988 et qui a été parallèlement complétée fin juin, par un débat "informatif" entre la CUS et les citoyens ou associations.



## UTILITE PUBLIQUE ?

Vers la fin août 88 a donc été publié un dossier de 70 pages environ sur le déroulement, les avis formulés, l'analyse et la conclusion faite par les cinq commissaires-enquêteurs, chargés de statuer sur l'utilité publique du VAL.

Vu la densité du rapport, j'espère ne pas omettre les points importants influant sur la suite du déroulement des débats. Voici donc ce que j'en ai retenu :

563 observations ont été recueillies sur les registres plus 54 lettres et dossiers, dont 149 demandes de référendum et 128 avis ni pour, ni contre le projet, mais avec question. On notera 332 avis contre le projet et 101 pour.

Ces observations ont été classées en 9 catégories : cadre juridique, utilité publique, opportunité du projet, contre-propositions, projet, tracé, financement, travaux et répercussions, usages.

## MANQUE D'INFORMATION SERVIR QUELS INTÉRÊTS ?

Ce qui saute aux yeux à la première lecture est la désapprobation de la population qui s'est exprimée de n'avoir pas été consultée pour un tel projet, par la Ville. Ceci explique la demande nette d'un référendum afin de ne pas être considérée comme un "pion", mais comme étant partie "à consulter", dans la mesure où les problèmes d'urbanisme et de transports touchent de près le citoyen puisqu'il en est le premier utilisateur et par voie de conséquence, le premier payeur.

Puis suivent les reproches faits à la C.U.S. :

1. De ne pas avoir fait d'études comparatives afin de mettre en concurrence plusieurs projets; on s'étonnera moins du choix délibéré de la C.U.S. pour : VAL construit par MATRA.
2. Un manque d'information de la population lors de la préparation du projet.
3. La population ne ressent pas le besoin d'un VAL; où en est l'enquête "ménages" en cours ?
4. Le projet va coûter cher. C'est en effet un des arguments majeurs à l'opposition de la construction du VAL, dans la mesure où la population concernée est trop peu importante pour rentabiliser un tel investissement : 2,5 milliards sont prévus pour la première section (A), de Cronenbourg à Illkirch, et 3,2 milliards de plus pour relier

Hautepierre et Hoenheim.

5. La Ville table sur un Strasbourg "Vitrine Européenne" alors qu'en ce moment même, on parle déjà de fuite à l'anglaise de sessions extraordinaires du parlement vers Bruxelles.

Le VAL correspondrait-il à un rêve-utopie qui risque de nous coûter cher et pour longtemps ?

6. Y a-t-il une réelle politique globale d'aménagement urbain de Strasbourg ?

## RETABLIR UN RESEAU TRAM ?

Des contre-propositions ont été faites :

rétablir un réseau tram, utiliser la complémentarité du réseau S.N.C.F., limiter le passage en site propre au strict nécessaire, la création de parcs à bicyclettes et parkings à autos,... Il serait trop long d'énumérer toutes les remarques, bien que non dénuées d'intérêt. Toujours est-il que face à ces interrogations et à des rapports très approfondis de certaines personnalités ou associations, qui doutent du bien fondé de ce projet, la commission d'enquête a opté pour un OUI global à l'utilité publique du VAL avec des MAIS, prononcés par trois personnes sur les cinq de la commission d'enquête.

Cette petite majorité a donc confirmé le manque d'information de la population, l'accroissement aléatoire de Strasbourg et ses environs, le manque de développement donné à l'étude d'impact du VAL, le manque de précisions sur l'étude comparative VAL-TRAM, les critères de choix pour le VAL,...

Il est à souligner que la commission donne son avis sur les questions concernant uniquement et directement le VAL, donc elle ne peut statuer sur la demande d'un référendum ou la solution d'un autre mode de transport, ce qui laisse le Strasbourgeois face à une politique de FAITS ACCOMPLIS.

Si nous estimons le VAL mal venu, il faudra nous battre encore car déjà les travaux préliminaires commencent du côté du cimetière de Cronenbourg.

Christel BOYER

# MEGALO VAL?

# DEBAT PUBLIC SPECIAL



## “ELECTIONS CANTONALES”

Lors du débat public organisé, à l'occasion des élections cantonales, par le CARDEK, le 20 septembre dernier, messieurs Jean-Marie LORENTZ (MA-UDF-RPR), Jean-Baptiste METZ (PCF), Patrick PETITJEAN (VERTS) et Michel SCHMITT (PS-MP) ont dressé le bilan de l'action du candidat sortant et ont exposé leurs projets respectifs pour le futur de notre quartier.



Cette rencontre entre habitants du quartier et candidats aux élections cantonales n'a fait malheureusement qu'affleurer certaines questions suscitant inquiétude et interrogation parmi les habitants comme par exemple : la destinée de la place des Bateliers, les nuisances causées de nuit par les clients des débits de boissons, le stationnement des voitures. Toutefois, des sujets importants qui concernent le quotidien de chacun d'entre nous, tels que : le VAL, le manque de logements sociaux, le manque d'espaces verts, ont été largement commentés.

Le 2 octobre 1988, le vote du canton III

# DES NOUVELLES... BONNES NOUVELLES !

Comme chacun d'entre nous, le CARDEK a effectué "sa rentrée". Pour ne pas faire exception à la règle, cette rentrée s'est traduite par un regain d'agitation, de travail fait à la hâte "pour que tout soit prêt". La rentrée, c'est aussi de nouvelles "têtes", de nouvelles personnes qui s'adressent au CARDEK pour trouver, qui, des occupations pour ses enfants après l'école, qui, des cours de couture, qui, la possibilité de réfléchir avec d'autres sur l'avenir du quartier. Si vous hésitez encore, sachez que c'est le moment, contactez-nous, peut-être pourrions-nous faire un bout de chemin ensemble. En attendant, voilà quelques nouvelles de la rentrée... au CARDEK.

## CARDEK... C'EST REPARTI !

En ce début d'année scolaire, et pour ne pas se trouver en marge de l'agitation causée par les élections cantonales, le CARDEK a trouvé utile de présenter les idées qui le portent, les objectifs qu'il défend, dans une plaquette (rose) que vous avez dû trouver dans votre boîte aux lettres -si ce n'est pas le cas, demandez-la nous lorsque vous irez faire vos courses au marché

Le CARDEK, ce n'est pas seulement un ensemble de services rendus à la population, mais c'est la possibilité pour les habitants de se regrouper pour réfléchir aux questions qui se posent quotidiennement dans le quartier, et sur lesquelles nous sommes si peu consultés ! Plusieurs temps forts marqueront cette réflexion cette année dont l'Assemblée Générale de l'association qui aura lieu en janvier mais qui se prépare dès à présent.

## ENFANTS...SUR LES CHAPEAUX DE ROUE !

La rentrée est généralement un temps fort dans le redémarrage des activités enfants. Seule ombre au tableau, la dimension de nos locaux qui, malheureusement, ne sont pas extensibles au gré du nombre d'enfants accueillis.

Le Centre de Loisirs (6-12 ans) fonctionne chaque mercredi de 14h à 17h et pendant les petites vacances scolaires ; les programmes sont distribués dans les écoles élémentaires ; on peut également le trouver au CARDEK, et à la boulangerie Missy, place des Orphelins (merci Tarzan). Une participation de 2 à 5 Frs est demandée selon les activités.

La bibliojeux (6-12 ans) est ouverte les lundis et vendredis de 16h30 à 18h, et le mercredi de 14h à 17h. Une participation de 10 Frs par trimestre est demandée lors de l'inscription. La bibliojeux propose : une aide à la lecture, des animations autour du livre, un prêt à domicile (1500 livres).

## RENDEZ-VOUS... AUX JEUNES

Le Caveau ouvre ses portes aux jeunes de 12 à 16 ans chaque mardi de 18h à 20h et les mercredis de 13h30 à 17h, et propose :

- des rencontres,
- des repas,
- de la musique et des jeux,
- des sorties.

## COUTURE A GOGO !

Pour les femmes du quartier, les cours de coupe et couture s'adressent aux débutantes comme aux plus confirmées. Ils se déroulent les mardis et jeudis de 14h à 17h, avec une garderie le jeudi pour les enfants en bas-âge. Participation pour 10 séances : 100 Frs. Ils donnent la possibilité aux femmes de se rencontrer dans une ambiance agréable.

## Une "permanence retouches-tricots" :

Pour être conseillée dans la réparation/transformation de vêtements, le tricot ou le crochet, la broderie ou la dentelle, rendez-vous le mardi ou le jeudi 13 rue du Général Zimmer. La permanence est ouverte de 14h à 17h, aucune inscription préalable n'est nécessaire. Mais attention ! La première semaine de chaque mois ont lieu des Cours de Coupe, ouverts à toute personne intéressée, dans la limite des places ; le programme de ces cours est transmis sur simple demande. Aucun conseil particulier n'est donné pendant ces cours. Une participation de 10 Frs par séance est demandée.

## LA ROUE VERS LA FUSEE

Du 21 au 26 Novembre 1988 se déroulera, dans une grande salle du quartier, la Semaine du Livre : un temps fort dans les relations entre les écoles et le CARDEK.

Cette exposition-animation sera ouverte aux classes des écoles du quartier, aux enseignants, aux enfants mais aussi à l'ensemble des habitants.

Des travaux de classes animeront l'espace "la roue vers la fusée" et l'espace "tramway". Un espace "vieille Krut" rappellera les bateaux sur le Rheingiesen, etc... Seront également présents un espace "poésies" et un espace "imagination".

Cette manifestation prendra à l'occasion du Bimillénaire de Strasbourg, une ampleur particulière.

M-P I.

## DES PROBLEMES DE LOGEMENT ?

La permanence logement est ouverte à toute personne souhaitant des renseignements ou conseils sur les droits des locataires, les charges,... ou l'aménagement du quartier. La permanence est ouverte chaque jeudi de 18h à 20h, 16 rue de l'Abreuvoir.

## UNE PERMANENCE JURIDIQUE GRATUITE

permet de traiter toute question d'ordre juridique : assurance, voisinage, divorce,... Un avocat vous informera et vous conseillera chaque jeudi entre 19h et 20h, 16 rue de l'Abreuvoir. Il est inutile de prendre rendez-vous.

## SI VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS...

Souhaitez-vous prendre une part plus active au sein des travaux menés par le CARDEK ? Selon vos envies, vos compétences, vos disponibilités, vous trouverez le moyen de vous rendre utile : pour encadrer les activités enfants, jeunes, organiser la vente de vêtements, taper du courrier, le mettre sous enveloppes ou le distribuer, contactez-nous !

Une dernière chose, non confidentielle : la COMMISSION JOURNAL serait heureuse de recevoir votre collaboration pour la réalisation des Premières Nouvelles de la Krutenau. En dehors de la rédaction d'articles, il y a place pour tous : photos, mise en page, distribution, envois... alors si vous estimez que les PNK sont utiles à l'information dans le quartier et si vous disposez d'un peu de temps,...

Marie-Paule IMBACH

## NOTEZ NOS PERMANENCES

CARDEK (Comité d'Action pour la Réhabilitation Sociale de la Krutenau)

Du lundi au vendredi entre 11h et 12h et le jeudi de 18h à 20h.

16, rue de l'Abreuvoir

Tél. 88 37 30 73

Le mercredi sur le marché entre 9h et 12h.

Merci de respecter ces horaires.

CONCEPTION ET REALISATION  
Christel BOYER, rue des Balayeurs  
Michel CAMPANINI, rue de la Krutenau  
Benoît HERBERICHS, rue de Zurich  
M.-Paule IMBACH, rue du Jeu de Paume  
Gérard LACOURMETTE, Strasbourg  
Michel LOREK, Strasbourg  
et la contribution :  
de Christine ALIWELL et Cathy WARD,  
anglaises de passage à Strasbourg pour  
un séjour linguistique  
et la contribution involontaire de SER-  
GUEI et FMURR pour les illustrations,  
avec nos vifs remerciements.